

■ **USI Meubles, Huguenin & Richoz**, à Meyrin, commerce de meubles, literies (FOSC du 04.04.2002, p. 6). Huguenin Frédéric n'est plus associé. La société est dissoute et radiée. L'associé Richoz Marc reste chargé de l'actif et du passif de la société, au sens de l'art. 579 CO, dont il continue les affaires sous la raison de commerce 'USI Meubles, Richoz', à Meyrin.

Journal no 7595 du 17.07.2002
(00574302 / CH-660.0.643.002-0)